

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois le vingt-cinq du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 30 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte.

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L.2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

Sont absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Paul STANZEL (procuration à M. Denis STEPHAN) ; M. Gilles BERNARD (procuration à Mme Florence BODÉRE) ; M. Gilles MERCIER (procuration à Mme Fabienne LE GARS) et Mme Marianne CALVEZ (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN).

Sont absents : Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC, M. Thomas JONCOUR et M. Fabrice FABRIANO. M. Eric RAPHALEN avait prévenu d'une arrivée quelque peu retardée.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire commence par ces quelques mots :

« Je vous informe que des cas de covid ont été détectés dans des associations que nous fréquentons. C'est pour cela que vous nous voyez de nouveau avec des masques. L'épidémie reprend comme vous avez pu certainement le constater. Si vous souhaitez vous équiper de masques, ils sont à votre disposition.

Un mot sur « octobre rose » pour vous dire que l'évènement a été un succès et que j'adresse mes immenses remerciements à tous ceux qui ont participé. Notons que pas moins de 5 000 personnes sont venues courir, marcher, faire la fête... ».

Puis Madame le Maire s'exprime à propos des cambriolages récents « Comme vous le savez, le territoire connaît une recrudescence de cambriolages, en particulier à Penmarc'h où trois faits de cambriolage de commerces à Kérity ont eu lieu ces derniers jours avec un préjudice important pour l'un d'entre eux ; et précédemment il s'agissait de cabanons de jardin pour le vol de vélos notamment électriques.

Dès les premiers signalements, je me suis rapprochée du lieutenant THÉRON de la gendarmerie de Pont-L'Abbé et aussi de la brigade du Guilvinec pour m'assurer que des moyens seraient déployés. Des témoignages ont été recueillis sur la présence de quelques individus et l'enquête est en cours.

Les gendarmes et le policier municipal sont passés dans les commerces pour rappeler les règles de prudence, récupérer des informations complémentaires et rappeler les mesures de vigilance.

Nous aussi, habitants de Penmarc'h devons suivre les conseils de la gendarmerie ».

Mme Gwenola LE TROADEC rappelle que le maréchal des logis chef ECHALLIER était venu faire une information sur le sujet et qu'à la suite de cette intervention un dépliant a été mis à disposition à l'accueil de la mairie avec quelques conseils utiles pour sécuriser logements et commerces.

Elle insiste également sur les bonnes relations de voisinage qui entretiennent une vigilance solidaire et dit que des installations privées telles que des caméras d'enregistrement peuvent aussi être une aide précieuse dans les enquêtes des gendarmes qui dans ce contexte incitent la municipalité de Penmarc'h et d'autres du pays bigouden à installer sur les points stratégiques de leurs communes quelques caméras de vidéo-surveillance.

Enfin, Madame le Maire annonce qu'un plan sera prochainement présenté par l'adjudant-chef STEFANT et le maréchal des logis chef ECHALLIER à ce propos.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 27 septembre 2023.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 27 septembre 2023.

Mme Fabienne LE GARS est invitée par Madame le Maire, à faire un point d'étape du partenariat entre l'EHPAD Ménez Kergoff et HSTV.

Suite au transfert, au 1^{er} janvier 2022, de la gestion de l'EHPAD Ménez Kergoff au CCAS, face à la fragilité financière de l'établissement et en l'absence d'un directeur, et sous l'impulsion de l'ARS et du Département, le CCAS a signé un partenariat avec l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve, sous la forme d'un mandat de gestion. Ce mandat prenant fin le 31 décembre 2023, une évaluation a démarré début octobre pour définir les modalités de la coopération à venir.

Le contexte économique et social peu favorable aux EHPAD, touchés de plein fouet par l'inflation, est connu de tous. Les élus se mobilisent autour du Département du Finistère, compétent dans le cadre de sa politique « personnes âgées », pour obtenir plus de moyens. C'est ainsi qu'une enveloppe financière de 8 millions d'euros a pu être obtenue auprès de l'État début octobre.

Le partenariat conclu avec HSTV montre des premiers résultats encourageants : dialogue social renoué, occupation maximale des chambres, baisse du recours à l'intérim, sécurisation de la prise en charge de nos personnes âgées par la présence d'un médecin et d'une direction dans l'établissement.

L'EHPAD Ménez Kergoff est une structure nécessaire pour la population de la pointe du pays Bigouden et recueille la confiance des habitants. Le soutien de l'ARS et du Conseil départemental à la coopération entre le CCAS de Penmarc'h et HSTV et son approfondissement au travers d'un projet partagé est total. L'objectif étant de se donner les moyens de mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer le fonctionnement durable de l'EHPAD.

Le mandat de gestion, conclu dans l'urgence, ne peut se poursuivre dans le temps ; c'est pourquoi la constitution d'un GCSMS (Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale) est envisagée. Il s'agit d'une structure juridique souple, qui permet de mutualiser les moyens tout en respectant les identités de chacun des partenaires et en conservant le statut des professionnels.

Le CCAS et HSTV se donnent jusqu'au 30 juin 2024 pour construire cette nouvelle forme de coopération durable.

Mme Fabienne LE GARS rappelle que ce point a été présenté lors de la commission « *Solidarités, action sociale et démocratie participative* » du mardi 10 octobre 2023.

Point 1. Groupement de commandes d'externalisation de la mission de délégué à la protection des données - clé de répartition (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération adoptant la nouvelle clé de répartition et de refacturation comme proposée et autorisant Madame le Maire à procéder au règlement du titre émis par Monsieur le Président de la CCPBS.

Point 2. CCPBS : présentation du rapport d'activité 2022 (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal **prend acte** de la présentation de ce rapport annuel d'activité 2022 de la CCPBS.

Point 3. CCPBS : présentation du rapport eau 2022 (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Point 4. CCPBS : présentation du rapport assainissement 2022 (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif.

Point 5. Adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal **prend acte** de l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2024.

Point 6. M57 : Règlement budgétaire et financier (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **adoptant** le règlement budgétaire et financier tel que proposé en annexe du rapport.

Point 7. Fixation des durées d'amortissement des biens - Plan comptable M57 (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

M. Eric RAPHALEN arrive à 18 h 50, il pourra donc prendre part au vote des délibérations qui vont suivre.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **fixant** les durées d'amortissement des biens telles que proposées dans le rapport.

Point 8. Subventions aux associations - 2^{ème} session (Rapporteur Mme Jocelyne LE RHUN)

Mme Jocelyne LE RHUN fait lecture du rapport.

Elle précise que le Bagad an Drezherien a reçu une subvention de 400 € (augmentée de 200 €) pour sa prestation estivale à Kérity, que Bigoud' Anim ayant remis un dossier incomplet, aucune subvention n'est versée mais que les membres de l'association sont invités à venir compléter leur demande en mairie. Même chose pour Solidarité Bigoudène pour l'Ukraine. Quant à l'Amicale du Personnel, elle bénéficie d'une

subvention de 4000 € pour arriver au montant de l'an passé. La somme de 250 € versée à l'Amicale des pompiers résulte d'un partage entre les communes pour participation à leur congrès annuel.

Puis Mme Jocelyne LE RHUN invite Mme Estelle GUICHAOUA à poursuivre la lecture du tableau des subventions annexé au rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **allouant** aux associations le montant de la subvention mentionnée dans le tableau annexé au rapport au titre de l'année 2023, **disant** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune **et autorisant** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Raynald TANTER fait remarquer que les personnes impliquées dans une ou plusieurs associations, devraient s'abstenir de participer au vote. Mme Gwenola LE TROADEC confirme en disant que nombres d'entre eux ont démissionné de leurs fonctions au sein du milieu associatif en étant élus.

Point 9. Demande de subvention auprès du Conseil régional pour l'acquisition du matériel nautique 2024 dans le cadre des projets nautiques intégrés (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **autorisant** Madame le Maire à engager les dépenses liées au dispositif triennal des projets nautiques intégrés **et** à solliciter et percevoir une subvention auprès de la Région Bretagne dans le cadre de ce dispositif.

Point 10. Demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'acquisition du matériel nautique 2024 (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **autorisant** Madame le Maire à solliciter et percevoir une subvention pour l'achat du matériel nautique 2024 auprès du Conseil départemental.

Point 11. Aménagement de deux arrêts de cars à Poulguen : signature d'une convention de financement avec la Région (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **approuvant** les termes de la convention de financement de la Région Bretagne présentée en annexe du rapport **et autorisant** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Point 12. Demande de délégation d'une maîtrise d'ouvrage pour la 2^{ème} phase des travaux d'aménagement du Centre-Bourg, et signature d'une convention avec le Conseil départemental (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité** la délibération **validant** la démarche de demande d'une délégation de maîtrise d'ouvrage auprès du Conseil départemental pour la réalisation de la 2^{ème} phase des travaux du Centre-Bourg **et autorisant** Madame le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public routier et d'entretien avec le CD29, annexée au rapport, qui résultera de cette demande.

Point 13. Demande de fonds de concours à la CCPBS pour la réalisation d'aménagements cyclables, la pose de mobiliers vélos et de jalonnements (Rapporteur Mme Jocelyne LE RHUN)

Mme Jocelyne LE RHUN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** la perception d'un fonds de concours de la CCPBS pour la réalisation d'aménagements cyclables, la pose de mobiliers vélos et de jalonnements, **approuvant** les termes de la convention « fonds de concours à la commune de Penmarc'h pour le financement de 8 appuis vélos » annexée au rapport **et autorisant** Madame le Maire, ou son représentant, à la signer.

Point 14. Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de mobiliers de stationnements vélos avec la CCPBS (Rapporteur Mme Jocelyne LE RHUN)

Mme Jocelyne LE RHUN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération **approuvant** les termes de la convention de groupement de commandes annexée au rapport, **autorisant** Madame le Maire, ou son représentant, à la signer **et désignant** Mme Jocelyne LE RHUN membre de la CAO de la collectivité pour siéger à la CAO du groupement de commandes.

Point 15. Adhésion au BRUDED (Bretagne Rurale et Urbaine pour un Développement Durable : réseau d'échanges entre collectivités engagées dans des projets de développement durable) (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

M. Christian BUREL dit que c'est effectivement une bonne chose à faire. Que cette association peut donner de bonnes idées. Mais il dit aussi qu'il regrette qu'il n'y ait eu que 3 élus présents à la dernière commission environnement qui a abordé ce point.

Mme Gwenola LE TRODEC, Mme Jocelyne LE RHUN et M. Denis STEPHAN répondent que cela est effectivement regrettable, mais qu'il y avait à la CCPBS une réunion importante en même temps d'où cet abstentionnisme élevé.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à la majorité avec 3 abstentions (M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT et M. Maurice LE FLOC'H) la délibération **approuvant** l'adhésion à l'association BRUDED au titre de l'année 2024 assortie du versement d'une cotisation de 0,34 €/habitant, soit 1 784,66 € (population totale INSEE 2022 = 5 249 habitants) **et autorisant** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.

Il n'y a pas de questions de la minorité.

Madame le Maire annonce que le prochain Conseil municipal se tiendra le mercredi 13 décembre et remercie l'assemblée d'avoir participé à cette séance.

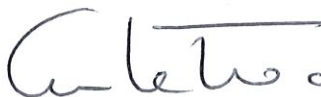
La séance est close à 19 h 15.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TRODEC

